



LE CHIFFRE

90 %

des cotisations d'assurance sont collectées auprès de seulement 15 % de la population mondiale.

(Source : Marc Nabeth.
Voir en page 4 de la lettre)

Quand le refus de l'indifférence cause l'acte d'entreprendre

Édito

Ce refus est vécu bien différemment. Du temps où souvent l'on dénonce à celui où parfois l'on renonce, s'ouvre, fort heureusement, une voie qui énonce de nouveaux possibles. Vient alors cette heure d'entreprendre qui n'est pas étrangère à l'indignation. Que les esprits qui s'en affranchissent prennent la mesure de leur vieillissement !

L'histoire d'Habitat et Humanisme marque une résistance à l'égard des situations déshumanisantes. Comment rester indifférents devant ceux désespérés, désarmés dont la rencontre permet quelques confidences qui laissent toujours des traces et créent souvent des liens.

Notre histoire est celle de blessures partagées. Nous tentons de les accueillir comme des brèches pour d'inattendues et d'inespérées ouvertures. Que de vies auraient pu se briser tant elles donnaient mille raisons de désespérer. Or, l'écoute attentive conduit à relever des défis qui, aussi, nous élèvent.

Victimes sont ces hommes et ces femmes qui connaissent le mal logement. Souvent, ils n'accusent point, conservant cette noblesse du cœur de ne pas succomber à la résignation. Entendez, ils nous espèrent ! La rencontre de l'homme pauvre est aussi cette chance de saisir que l'on ne s'approche pas des êtres qui souffrent sans prendre aussi la mesure de nos fragilités qui demeurent la condition pour entreprendre autrement.

Qui resterait indifférent aux récits de ces vies bouleversées qui transforment les exils en exode. Ne sommes nous pas ici, dans le déjà là de la promesse, au sens du Livre ?

La seule question qui vaille est de pouvoir un jour s'interroger : que faut-il changer pour ne point se résigner et faire de la pauvreté une fatalité ? Que faut-il transformer ? La seule réponse possible, pour ne pas se dérober, est de pouvoir dire avec conviction, sans se payer de mots : moi.

Cet appel à changer pour entreprendre et, à bâtir pour se construire, n'est-ce pas précisément le sens de la Fondation "Entrepreneurs de la Cité", dont la juste mission est d'accompagner les personnes démunies, croyant en leur capacité de création, jusque dans celle d'entreprendre.

Quel meilleur soutien pourrait-on proposer à ces frères en humanité que de leur ouvrir cette espérance qui s'appelle le risque dans la confiance réciproque.

Merci d'avoir osé.

Bernard DEVERT
Fondateur d'Habitat et Humanisme

Depuis sa création en 1985, l'association Habitat et Humanisme s'est donnée pour mission de :
- produire du logement d'insertion
- accueillir et accompagner
- développer une économie de partage

Coordonnées :
federation@habitat-humanisme.org
tél. 04 72 27 42 58

Combiner solidarité et liberté d'entreprendre

S'assurer pour être capable de prendre des risques utiles : on commence à comprendre que le développement humain passe par là. « *Le pauvre n'est pas maître de soi* », disait Platon. Néanmoins, comment permettre à chacun de rester propriétaire de soi ou de le devenir ? L'assurance est une réponse.

D'un pays riche à un pays pauvre, le développement humain ne change pas de nature, mais de circonstances : environnement naturel, culture et institutions. Au Nord comme au Sud, des transferts monétaires peuvent atténuer les effets de la pauvreté ; mais il faut les renouveler indéfiniment tant que l'on ne réduit pas les facteurs de vulnérabilité de leurs bénéficiaires.

RISQUES CHOISIS, RISQUES SUBIS

Etre vulnérable, c'est être exposé à des risques auxquels on n'a pas la capacité de faire face. Le développement humain consiste à permettre à chacun de rester propriétaire de soi ou de le devenir, c'est-à-dire : profiter des opportunités que comportent les risques *choisis* (initiatives), et réduire les menaces que comportent les risques *subis* (dangers). Qu'il s'agisse de lutter contre l'exclusion (au nord) ou contre la pauvreté de masse (au sud), priorité doit être donnée aux *risques initiaux* qui menacent directement la capacité économique des personnes. Lorsqu'un sinistre frappe un producteur (en atteignant sa santé, son outil de travail ou ses produits), celui-ci subit une perte économique bien supérieure au coût de la seule réparation des dommages subis. Sans assurance, la reconstruction de sa capacité économique va demander du temps, un temps pendant lequel sa situation et celle de sa famille continuent à se dégrader.

Ici *l'assurance* entre en scène, comme moyen de combiner la solidarité et la liberté d'entreprendre. Certes, l'assurance n'est pas une panacée ; mais elle atténue l'effet paralysant du risque (libérant ainsi la capacité de l'individu pour un nouvel effort), et elle protège les acquis des efforts antérieurs (évitant ainsi que chaque accident soit un retour à la case départ).

ÉLARGIR LE CHAMP DE L'ASSURABILITÉ

Dans micro-assurance, il y a d'abord le mot *assurance*, lequel recouvre trois réalités : la protection de la personne exposée à un risque, le système de partage ou transfert du risque, et le contrat qui fixe l'échange entre un paiement immédiat et des prestations futures aléatoires. De l'auto-assurance à la protection sociale, en passant par

l'assurance formelle et « l'assurance sans assurance », les combinaisons sont innombrables. Quant au préfixe *micro*, il a d'abord servi à indiquer la dimension communautaire de systèmes d'assurance (décès et santé, principalement). Aujourd'hui, il tend plutôt à souligner la spécificité des produits d'assurance qui sont destinés aux personnes à faible revenu. Parmi les conditions qui dessinent habituellement la frontière des risques assurables, la micro-assurance met l'accent sur le critère de l'accessibilité économique. En élargissant le champ de l'assurabilité, la micro-assurance dans les pays pauvres pose la question cruciale de la solvabilité de « l'assureur » en l'absence d'un dispositif de réassurance lui permettant de traiter les situations extrêmes. Cet aspect du problème est atténué dans les pays à haut revenu qui bénéficient d'un système financier complet. Reste la nécessité de concevoir avec soin des produits originaux, forcément originaux puisque situés aux confins de l'inassurabilité.

PARTAGE ET RESPONSABILITÉ DES ACTEURS

Le fait d'entrer dans une logique de partage des risques renforce la responsabilité des personnes comme « acteurs » du développement, sous réserve de contenir les effets de risque moral et d'anti-sélection. Le champ des possibilités s'en trouve aussi élargi : la thésaurisation stérile de précautions peut laisser place à une épargne active à but productif ; l'accès au crédit est facilité par la diminution du risque « accidentel » d'insolvabilité, etc.

C'est ce qu'illustre bien la multiplication des expériences, souvent spontanées, de micro-assurance à travers le monde : des gens qui vivent au seuil de pauvreté organiseraient-ils un partage des risques — avec les coûts et la discipline contraignante qui en découlent — s'ils n'avaient pas conscience que c'est pour leur intérêt à long terme ? Theodore Schultz (Prix Nobel 1979) le disait jadis : les paysans des pays pauvres sont beaucoup plus rationnels que ne l'imaginent les économistes occidentaux. La formule vaut aussi pour les créateurs de micro-entreprises dans les pays riches.

Michel VATÉ

BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR

Michel Vaté est Professeur de Sciences Economiques à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon. Ancien Doyen de la Faculté de Sciences Economiques de Lyon, il a également enseigné dans plusieurs grandes écoles d'ingénieurs ou de gestion. Avec huit rééditions, ses *Leçons d'économie politique* (Economica) sont devenues un ouvrage de référence.

Spécialiste de la prévision, du risque et de l'aide à la décision, il a participé comme expert au programme *Social Re -Réassurance Sociale* (Banque Mondiale/BIT). Sa note *Réassurer la Planète* (Institut Thomas More, 2004) ouvre une série de publications et conférences qui préconisent la constitution d'une réserve mondiale de réassurance au service des pays en développement.

Le plan Borloo accompagne les créateurs d'entreprise

L'Etat encourage les chômeurs et les personnes en situation précaire à créer leur propre activité. Le volet emploi¹ du « Plan de Cohésion Sociale », entré en application en 2005, prévoit à cet effet un certain nombre de dispositions.

Parmi celles-ci, on notera :

- le renforcement de l'accompagnement du demandeur d'emploi créateur d'entreprise, notamment grâce à des prêts garantis consentis par les guichets bancaires à vocation sociale ;
- l'augmentation des crédits EDEN (avance remboursable) et l'allongement à 3 ans de l'exonération de charges — prévue par le dispositif de l'ACCRES² — si le revenu du « chômeur créateur d'entreprise », qui aura choisi le statut de micro-entreprise, est inférieur au SMIC.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://www.cohesionsociale.gouv.fr/>

1 : Le logement et l'égalité des chances constituent les deux autres volets du plan.
2 : Aide aux Chômeurs Créateurs et Repreneurs d'Entreprises.

Un printemps sous

La richesse de l'actualité des acteurs et des réseaux d'aide à la création démontre avec force qu'un mouvement de fond est clairement à l'œuvre en faveur des créateurs et de la création d'entreprise. Panorama des actions et des événements passés et à venir de ce printemps 2006.

le signe de la création



La Fondation et l'ISFA

UN OBSERVATOIRE POUR LA MICRO-ASSURANCE

L'Institut de Science Financière et d'Assurances (ISFA) de l'Université de Lyon s'associe à la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour participer à l'élaboration d'un Observatoire des risques couverts par la micro-assurance.

L'ISFA constitue le principal centre de formation des actuaires en France. Cette école forme des spécialistes de la gestion des risques principalement pour le secteur des assurances et de la banque.

Pour en savoir plus : ISFA, 04 37 28 74 40, e-mail : isfa@univ-lyon1.fr

L'ISFA apportera bénévolement un soutien scientifique et technique à ce projet. L'Institut constitue un groupe de travail qui associe des enseignants et des élèves actuaires pour animer l'Observatoire et ainsi doter la Fondation d'un outil permettant de mieux adapter les produits de micro-assurance aux besoins des nouveaux créateurs.

La Fondation

31 MAI, 1^{ER} ET 2 JUIN : RDV AU SALON DES ENTREPRENEURS !

La Fondation Entrepreneurs de la Cité sera présente aux côtés de ses partenaires au Salon des Entrepreneurs de Lyon (Palais des Congrès).

Organisé en quatre villages thématiques – « Réseaux d'accompagnement », « Franchise et commerce associé », « Financement, assurance et conseil » et « Services aux Entreprises » –, le salon s'adresse aux créateurs d'entreprise, repreneurs et porteurs

de projets ainsi qu'aux experts (comptables, financiers, consultants...).

De nombreux événements et temps forts viendront rythmer ces trois jours : débats, conférences techniques et ateliers pratiques. Des consultations individuelles et gratuites dans les espaces « Rencontres & Animations » sont également prévues.

Pour en savoir plus : Tina Rakotomanana, 01 44 88 42 99, e-mail : exposant@digroup.fr

La Région Rhône-Alpes et l'Adie

IDÉCLIC'PRIM' : LE DROIT POUR TOUS À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE

Fruit d'un partenariat entre la Région Rhône-Alpes et l'Adie, IDéclIC'Prim' est une subvention, non remboursable, qui peut aller jusqu'à 3 000 euros. Pour en bénéficier, les porteurs de projet au chômage ou rmistes, exclus du système bancaire classique et du marché du travail, qui souhaitent

créer leur propre emploi, doivent s'adresser à une des antennes locales de l'ADIE.

Avec près de 80 000 bénéficiaires du RMI en Rhône-Alpes, ce nouveau dispositif d'aide régionale devrait ouvrir de nouvelles perspectives pour les créateurs d'entreprises en situation précaire.

Pour en savoir plus : Adie, numéro Vert : 0 800 800 566 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Le Réseau des Boutiques de Gestion

11 296 ENTREPRISES CRÉÉES EN 2005 !

« Une entreprise suivie par le Réseau des Boutiques de Gestion a 80 % de chance de perdurer 3 ans après son lancement. »

Le Réseau des Boutiques de Gestion (RBG), premier réseau national indépendant d'aide à la création d'entreprises, vient de publier les chiffres de son activité 2005. Plusieurs grandes tendances se sont dessinées au cours de cette année. Revue de détails.

Ainsi, l'année dernière, le nombre de créations d'entreprises soutenues par le RBG dans ce secteur constitue 16 % du total des créations. Ce chiffre devrait croître en 2006.

Néanmoins, les commerces représentent toujours l'activité favorite des porteurs de projets puisqu'ils correspondent à 41 % des créations.

Une diversification des profils

Les Boutiques de Gestion (BG) ont accompagné des profils très divers tout au long de l'année 2005 : 60 % des créateurs sont des demandeurs d'emploi de moins d'un an et 30 % des chômeurs longue durée.

Les femmes et les travailleurs handicapés sont de plus en plus nombreux à se lancer dans la création d'entreprise puisqu'ils représentent respectivement 35 % et 11 % des créateurs de 2005. Ces deux pourcentages sont en hausse par rapport à 2004.

Un développement significatif du Réseau

Christiane Lecocq, Présidente du Réseau, attribue ces bons résultats de l'année 2005 à l'engagement des Boutiques : « On sait que 41 % des 18-24 ans et 38 % des 25-34 ans ont le souhait de créer leur entreprise¹. Pour répondre à ce besoin, chaque Boutique de Gestion s'implique au quotidien pour assurer le développement de points d'accueil supplémentaires sur tout le territoire, se rendre accessible à tous et donner à chacun une chance de réaliser son projet. » Ainsi, de nouvelles Boutiques de Gestion ont été créées dans les départements du Loiret, du Cher, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort. Une trentaine de points d'accueil ont ainsi été ouverts.

Les services à la personne attirent les créateurs

À l'automne 2005, les débats animés notamment par le Ministre de la Cohésion sociale, Jean-Louis Borloo, ont dynamisé le secteur des services à la personne et aux particuliers.

1 : Étude menée en janvier 2006 par l'IFOP pour le Salon des Entrepreneurs, la Caisse des Dépôts, le ministère de l'Emploi, avec l'appui technique de l'Agence pour la Création d'Entreprise (APCE).



Rhône-Alpes Région



À PROPOS DU RÉSEAU
DES BOUTIQUES DE GESTION
(www.boutiques-de-gestion.com)

Cette association loi 1901, présente sur tout le territoire (400 implantations locales), est un réseau indépendant d'aide à la création d'entreprises, depuis l'émergence d'idées jusqu'à l'entreprise de 3 ans. En 25 ans, elle a contribué à la création de plus de 116 000 entreprises et 160 000 emplois induits. Les Boutiques de Gestion intègrent dans leurs services un conseil individualisé et des formations dans différents domaines : organisationnel, commercial, stratégique...

Un printemps sous le signe de la création (suite)

La Région Rhône-Alpes et la CRAIRA

UN DOUBLEMENT DES PRÊTS D'HONNEUR ACCORDÉS AUX CRÉATEURS

La Région Rhône-Alpes et la Coordination Régionale Active pour l'Initiative en Rhône-Alpes (CRAIRA) ont signé une charte de partenariat.

L'association de coordination des 27 plateformes d'initiative locale d'accompagnement des créateurs d'entreprise, membre de France Initiative Réseau (FIR) et de France Active, s'est engagée auprès du Conseil régional Rhône-Alpes à l'accompagner dans

sa politique en faveur de la création d'entreprise. La Région Rhône-Alpes souhaite en effet doubler d'ici à 2010 le nombre de prêts d'honneur accordés aux créateurs d'entreprise, pour le porter à environ 2 000 par an et poursuivre sa politique d'accompagnement de suivi et de parrainage en direction des jeunes entrepreneurs

Pour en savoir plus : Conseil régional Rhône-Alpes, 04 72 59 40 00, www.rhonealpes.fr

RhôneAlpes^{Région}

L'Adie

SEMAINE DU MICROCRÉDIT : LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

« Une semaine pour que l'opinion publique reconnaisse les exclus comme acteurs économiques à part entière. »

La Semaine du Microcrédit, organisée par l'Adie du 28 mars au 1^{er} avril dernier, a fait connaître le micro-crédit aux chômeurs et allocataires du RMI qui souhaitent créer leur propre emploi.

En 5 jours, plus de 7 000 personnes, n'ayant pas accès aux banques pour créer leur entreprise, ont fait part à l'Adie de leur projet.

En installant, les deux premiers jours de l'opération, ses forums dans les quartiers défavorisés, l'Adie a voulu aller à la rencontre des habitants qui doivent

faire face à des difficultés pour trouver un travail salarié et leur permettre ainsi de libérer leur initiative économique en facilitant la création de leur propre activité.

La Semaine du Microcrédit, basée sur la pédagogie par l'exemple, a permis de valoriser les réussites d'anciens chômeurs. L'occasion de communiquer au grand public que les entreprises créées par des chômeurs sont aussi pérennes que les autres.

Pour en savoir plus : Sandrine Bonamy, 01 56 03 59 03, e-mail : s.bonamy@adie.org



France Active

LES FONDS TERRITORIAUX AU SERVICE DE LA CRÉATION

L'association France Active fédère un réseau de fonds territoriaux qui ont pour mission de lutter pour l'insertion par l'économie en apportant aux porteurs de projet un accès au crédit, une expertise et un soutien financier.

France Active qui a contribué à créer ou à consolider plus de 7 000 emplois en 2005, dont 30 % au sein de micro-entreprises créées par des personnes privées d'emploi, permet à de petites entreprises de bénéficier de taux d'intérêt compris entre 3,5 et 5,5 %. Pourtant, des voix s'expriment en faveur d'une déréglementation des taux de l'usure en France.

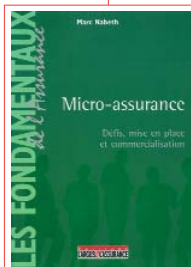
Jacques Pierre, le président de France Active, considère que ces taux doivent rester encadrés, car une forte augmentation des coûts de crédit nuirait aux initiatives économiques portées par des personnes privées d'emploi, créatrices d'entreprise. Le fonds de cohésion sociale mis en place par le ministre Jean-Louis Borloo s'inscrit dans cette dynamique. Il permet à France Active, qui compte 38 fonds territoriaux, 173 salariés et 660 bénévoles, de se fixer pour objectif de doubler ses interventions sur trois ans.

Pour en savoir plus : France Active, 01 53 24 26 26, e-mail : franceactive@franceactive.org



Brèves

Un tour du monde des projets de micro-assurance



Micro-assurance. De quoi s'agit-il vraiment ? Tout simplement d'assurer, dans les pays en développement, des foyers à faibles revenus et des micro-entrepreneurs. Mais pas seulement. Il s'agit aussi de répondre à la crise du salariat et à la croissance corrélative de la micro-entreprise de nos sociétés industrialisées. La micro-assurance a cette particularité de répondre à de nombreux faits sociaux dans le monde en intégrant les deux objectifs principaux de l'assurance : le secours mutuel et le soutien à la libre entreprise individuelle. L'ouvrage de Marc Nabeth invite son lecteur à dépasser ses préjugés et ses certitudes pour comprendre et analyser les besoins d'assurance de tel ou tel environnement local. L'auteur nous livre les clés pour réussir dans la micro-assurance.

Marc Nabeth, « Micro-Assurance, défis, mise en place et commercialisation », éditions L'Argus de l'Assurance

Pour en savoir plus : marc.nabeth@noos.fr

Devenez bénévole pour Entrepreneurs de la Cité !

Vous serez en relation avec des personnes motivées pour créer leur propre emploi. Vous leur ferez profiter de vos compétences professionnelles. Vous collaborerez étroitement avec les permanents de la Fondation pour la réalisation d'un objectif commun : favoriser la pérennité des entreprises.

Plusieurs salariés des entreprises partenaires participent déjà bénévolement à la mise au point des produits d'assurances solidaires.

Aux côtés des permanents, plusieurs missions vous seront confiées : accueil et information, orientation dans les démarches administratives, accompagnement au cours de la vie de l'entreprise...



Envie d'en savoir plus ou de nous rencontrer ?

contact@entrepreneursdelacite.org

tél. 04 72 36 18 62